

Territoires urbains Portrait financier

JUIN 2018

Édition n°3

FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES




LA
BANQUE
POSTALE
COLLECTIVITÉS
LOCALES

Édito

Avec cette 3^e édition, Territoires urbains - Portrait financier permet d'inscrire dans la durée la préoccupation que nous partageons en prenant l'initiative de cette publication annuelle : dresser un panorama complet du poids des interventions communales et intercommunales dans les territoires urbains.

Le parti pris méthodologique d'une double consolidation est réitéré : tant entre les 80 budgets intercommunaux et les 2 844 budgets de l'ensemble des communes qui en sont membres, qu'entre les 2 937 budgets principaux et les 3 123 budgets annexes. Au fil des transferts de compétences et de la mutualisation des services, l'interpénétration des interventions communales et intercommunales se renforce : aujourd'hui ce sont 36 % des interventions dans les territoires urbains qui sont portées par les groupements à fiscalité propre, la proportion étant même de plus de 50 % dans 11 territoires. Quant aux budgets annexes, ils retracent près du cinquième des dépenses d'équipement, et plus du tiers de celles mises en œuvre au niveau intercommunal.

Cette 3^e édition est présentée plus tôt dans l'année, avant la fin du premier semestre. C'est donc seulement deux mois après leur disponibilité que l'analyse de quelque 6 000 comptes a été finalisée par la Direction des études de La Banque Postale Collectivités Locales.

Cette 3^e édition couvre un champ territorial plus large que les précédentes. Tout d'abord parce que, présentés à part l'an passé, les comptes des 25

territoires urbains d'Île-de-France sont désormais agrégés avec ceux des 55 territoires urbains du reste de l'Hexagone. Mais aussi parce que cinq nouvelles communautés d'agglomération ont intégré le club des plus de 150 000 habitants, tandis que 17 groupements ont connu un élargissement de périmètre. Le paradoxe du fait que 46 % des communes qui appartiennent aux territoires urbains ont moins de 2 000 habitants n'est qu'apparent : si ces petites communes conservent leur attribut administratif de « rurales », elles n'en évoluent pas moins en étroite symbiose avec l'agglomération à laquelle elles appartiennent ; et la mise en œuvre des budgets intercommunaux est le gage d'une puissante solidarité entre territoires complémentaires.

Enfin, cette 3^e édition est, grâce au concours de la Direction des études économiques et financières de l'Union sociale pour l'habitat (USH), enrichie de données originales sur le logement social. Au moment où la question de la gouvernance territoriale des organismes HLM fait débat, une meilleure connaissance de la réalité du logement social dans les territoires urbains nous a semblé essentielle.

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Serge Bayard

Président de La Banque Postale Collectivités Locales

Avertissement

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de La Banque Postale Collectivités Locales et de France urbaine. Ce document est fourni à titre informatif.

La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine.

Le portrait des territoires urbains

Les territoires urbains* millésime 2017 ont sensiblement évolué : dans la présente édition, sont à la fois prises en considération plus de communautés urbaines (15 contre 10) et plus de communautés d'agglomération (39 contre 38) ; et, surtout, y réside une population plus importante : 30,4 millions contre 28,8 millions d'habitants (y compris l'outre-mer). C'est là le fruit des schémas départementaux de coopération intercommunale issus de la loi NOTRe du 7 août 2015. Ces évolutions territoriales sont présentées en détail pages 4 à 7.

Compte tenu des importantes évolutions de périmètres, les données relatives à 2017 et 2016 ne peuvent être immédiatement comparées, c'est pourquoi ne figure pas de colonne « évolution » dans le tableau de référence de la page 6. Le lecteur qui aurait néanmoins ce prisme de lecture devra garder à l'esprit que toute évolution de grandeur financière doit être rapprochée d'une croissance démographique de 6 %.

En revanche, si la carte intercommunale de l'Île-de-France avait profondément été bouleversée entre 2015 et 2016, elle est restée stable depuis. Dès lors a été conservée dans les pages d'analyse dédiées aux territoires urbains en Île-de-France (pages 14 à 16) l'analyse des évolutions qui fait sens - le fait marquant étant la progression des dépenses d'équipement : + 7,3 %. De même qu'un tableau de

synthèse circonscrit aux 55 territoires urbains hors Île-de-France est proposé page 17 - d'où il ressort que la proportion des dépenses portées par les groupements continue à progresser en 2017 dans les métropoles pour atteindre désormais le seuil symbolique de 50 %.

Avec l'intégration des 25 territoires franciliens, l'analyse principale est désormais établie sur 80 territoires où les interventions totalisent 56,6 milliards d'euros en fonctionnement et 17,2 milliards en investissement. Il est remarquable que, comme l'an passé, ces investissements, en hausse sensible, soient financés par des ressources propres (11,8 milliards d'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement auxquels s'ajoutent 5,5 milliards de recettes d'investissement hors emprunts).

Alors que des réformes fiscales majeures sont prévues (voir encadré page 11), l'étude en précise l'enjeu pour les territoires urbains : la taxe d'habitation totalise 11,5 milliards d'euros et concourt à plus du sixième des ressources de fonctionnement ; le versement transport, appelé à devenir versement mobilité, correspond à 6 % des recettes fiscales, et sensiblement plus hors Île-de-France.

Plusieurs focus complémentaires sont proposés : sur le poids financier des syndicats intercommunaux, sur les 4 territoires urbains ultramarins, ainsi que sur le cadre de la contractualisation financière.

* Sont considérés en tant que territoires urbains, les territoires des métropoles, des communautés urbaines ainsi que des communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants.

Sommaire

Présentation des territoires urbains	4
Les 80 territoires urbains en chiffres	6
Les territoires urbains en Île-de-France	14
Les 55 territoires urbains hors Île-de-France	17
Les territoires urbains d'outre-mer	19
Le logement social dans les territoires urbains	20
Encadrés	
Les territoires sous contrat avec l'État	9
Des réformes fiscales en cours et à venir	11
Les syndicats en Île-de-France	16
Les syndicats des 55 territoires urbains	19

Présentation des territoires urbains

Cette troisième édition présente le panorama financier 2017 des grandes intercommunalités de métropole et de leurs communes membres.

80 territoires urbains métropolitains étudiés

Le périmètre de l'étude a évolué par rapport à 2016 : il couvre désormais 80 territoires urbains – contre 75 analysés dans la deuxième édition – du fait de l'ajout de cinq nouvelles communautés d'agglomération, créées en 2017 par la fusion ou la transformation de structures existantes et représentant environ un million d'habitants. Outre ces cinq nouvelles intercommunalités, Cherbourg-en-Cotentin, présente dans la précédente édition en tant que commune nouvelle, est désormais intégrée dans la communauté d'agglomération Le Cotentin, créée le 1^{er} janvier 2017. Par ailleurs, parmi les communautés déjà étudiées l'an passé, six ont fortement évolué, avec des progressions de population allant de 5 % à plus de 36 % (communauté urbaine du Grand Poitiers) du fait de l'intégration de nouvelles communes.

Les 80 territoires étudiés sont ainsi constitués des 13 métropoles régionales, de la métropole de Lyon (au statut particulier), des 11 établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de la ville de Paris (qui constitue un territoire à elle seule), des 15 communautés urbaines et des 39 communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants. Il est à noter que, durant l'année 2017, 2 communautés d'agglomération et 5 communautés urbaines se sont transformées en métropoles ; elles restent cependant analysées sous leur statut au 1^{er} janvier dans le cadre de cette publication. De même, la communauté d'agglomération du Grand Poitiers transformée en communauté urbaine en cours d'année, demeure sous son statut au 1^{er} janvier.

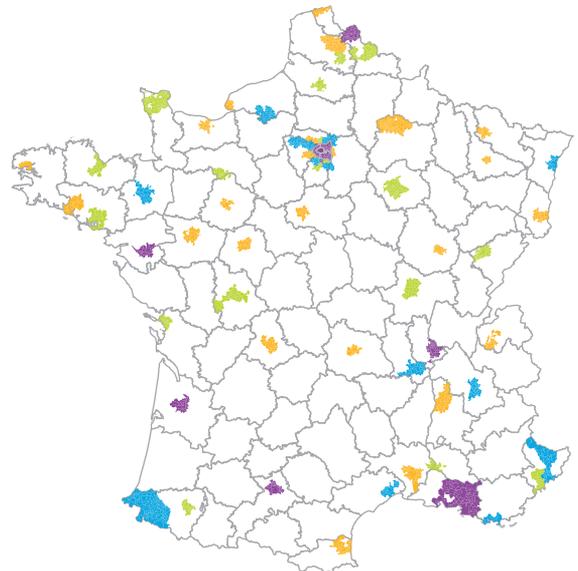
1,6 million d'habitants en plus

En 2017, sur le territoire métropolitain, les 80 territoires urbains étudiés regroupent environ 46 % de la population et 29,7 millions d'habitants (dont plus du tiers en Île-de-France), soit une progression de près de 6 % par rapport à 2016. Cette croissance de la population est portée par les territoires hors Île-de-France avec 1,6 million d'habitants supplémentaires, soit une hausse de plus de 9 % dont

près des deux tiers s'expliquent par les 5 nouvelles communautés d'agglomération entrées dans le périmètre ; la population des autres territoires en régions progresse d'environ 600 000 habitants, soit une hausse de 3,5 % (portée pour moitié par un tiers des intercommunalités du périmètre de l'étude) contre 0,5 % pour les territoires franciliens.

Les 80 territoires urbains étudiés regroupent 2 844 communes (dont 15 % se trouvent en Île-de-France). Ils comptent de 5 à 158 membres avec une médiane de 33 communes par territoire (25 en 2016) mais une moyenne de 41 communes (30 en 2016). La moitié des départements métropolitains (hors Île-de-France) ne disposent d'aucun territoire urbain.

Les territoires urbains étudiés



Territoires de :

- moins de 200 000 habitants
- 200 000 à 300 000 habitants
- 300 000 à 600 000 habitants
- plus de 600 000 habitants

Les caractéristiques des territoires urbains étudiés*

	Métropoles (hors MGP)	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Territoire de la MGP **	Total	
Nombre de groupements	14	15	39	12	80	% total
Nombre de communes	634	624	1 455	131	2 844	100%
Moins de 2 000 habitants	157	357	801	1	1 316	46%
De 2 000 à 5 000	148	123	276	6	553	19%
De 5 000 à 10 000	158	73	174	8	413	15%
De 10 000 à 100 000	155	61	195	111	522	18%
Plus de 100 000 habitants	16	10	9	5	40	1%
Population des communes	9 950 939	3 755 641	8 878 403	7 068 810	29 653 793	100%
Moins de 2 000 habitants	164 080	264 190	622 180	1 760	1 052 210	4%
De 2 000 à 5 000	491 933	388 438	888 591	25 201	1 794 163	6%
De 5 000 à 10 000	1 128 242	506 575	1 233 582	58 732	2 927 131	10%
De 10 000 à 100 000	3 565 241	1 139 691	4 882 427	4 293 389	13 880 748	47%
Plus de 100 000 habitants	4 601 443	1 456 747	1 251 623	2 689 728	9 999 541	34%

EPT : Établissements publics territoriaux – MGP : Métropole du Grand Paris

* selon les statuts des territoires au 1^{er} janvier 2017

** EPT dont la ville de Paris qui constitue un territoire à elle seule

Une progression des communes de moins de 5 000 habitants

Les communes de moins de 5 000 habitants représentent les deux tiers des communes des territoires urbains mais ce chiffre recouvre des situations disparates : elles ne comptent que pour 5 % dans les territoires de la MGP et 48 % dans les autres métropoles contre respectivement 74 % et 77 % pour les communautés d'agglomération et urbaines.

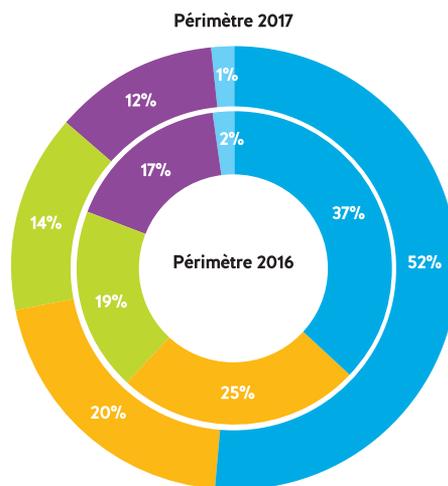
À l'intérieur de chaque famille de groupements, on trouve également des situations contrastées : ainsi, dans un certain nombre de cas (communautés d'agglomération de Besançon, du Cotentin, du Pays Basque ou encore de Troyes ou d'Amiens), les communes de moins de 5 000 habitants peuvent représenter plus de 90 % des communes membres de l'intercommunalité.

Le nombre de communes hors Île-de-France a fortement progressé par rapport à 2016, du fait de la présence de nouveaux territoires dans l'étude et de l'élargissement de ceux déjà analysés en 2016. Ce changement de périmètre s'est accompagné d'une forte progression des plus petites communes.

Celle-ci s'explique pour près de la moitié par les cinq nouvelles communautés d'agglomération du périmètre qui comprennent près de 300 communes de moins de 5 000 habitants (87 % de leurs membres). Le reste de cette progression est principalement dû aux évolutions de périmètre d'une quinzaine d'intercommunalités, en particulier

celle du Grand-Reims qui, en 2017, compte 126 nouvelles communes de moins de 5 000 habitants.

Répartition des communes par nombre d'habitants dans les territoires urbains hors Île-de-France



- moins de 2 000 habitants
- 2 000 à 5 000 habitants
- 5 000 à 10 000 habitants
- 10 000 à 100 000 habitants
- plus de 100 000 habitants

Les 80 territoires urbains en chiffres

Tableaux d'ensemble (en milliards d'euros, budgets principaux et annexes)

Compte tenu des changements de périmètre, le taux d'évolution n'a pas été calculé entre 2016 et 2017

Les finances consolidées des communes et groupements

	2016	2017		2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	63,5	68,4	Dépenses de fonctionnement (2)	53,2	56,6
Produits des services	6,0	6,7	Charges à caractère général	13,8	14,8
Recettes fiscales	38,8	41,7	Charges de personnel	24,6	26,2
Dotations et participations	14,4	14,8	Subventions & participations*	10,3	10,5
Autres recettes	4,3	5,2	Frais financiers	1,8	1,7
			Autres dépenses	2,7	3,5
Épargne brute (1)-(2)	10,3	11,8			
Recettes d'investissement	4,8	5,5	Dépenses d'investissement	14,5	17,2
Dotations et fonds divers	1,9	1,9	Dépenses d'équipement	12	14,5
Subventions reçues	2,1	2,2	Subventions versées	1,5	1,5
Autres recettes	0,8	1,3	Autres dépenses	0,9	1,2
Flux net de dette	+ 0,3	+ 0,6	Encours de dette au 31/12	58,3	62,4
Résultat de l'exercice	+ 1,0	+ 0,7	Trésorerie au 31/12	10,2	12,1

Les finances consolidées des communes¹

	2016	2017		2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	38,9	41,1	Dépenses de fonctionnement (2)	33,2	34,7
Produits des services	3,3	3,4	Charges à caractère général	7,5	7,7
AC-DSC**	7,7	7,8	Charges de personnel	18,5	19,5
Recettes fiscales (hors AC-DSC)	17,7	18,8	Subventions & participations*	5,0	5,1
Dotations et participations	7,7	7,8	Frais financiers	0,9	0,8
Autres recettes	2,6	3,1	Autres dépenses	1,4	1,6
Épargne brute (1)-(2)	5,7	6,3			
Recettes d'investissement	3,1	3,1	Dépenses d'investissement	7,3	8,7
Dotations et fonds divers	1,2	1,2	Dépenses d'équipement	6,4	7,6
Subventions reçues	1,3	1,3	Subventions versées	0,4	0,5
Autres recettes	0,6	0,6	Autres dépenses	0,5	0,6
Flux net de dette	- 0,7	- 0,5	Encours de dette au 31/12	28,3	29,2
Résultat de l'exercice	+ 0,8	+ 0,3	Trésorerie au 31/12	6,5	8,1

Les finances consolidées des groupements¹

	2016	2017		2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	26,5	29,4	Dépenses de fonctionnement (2)	22,4	24,3
nettes des versements AC-DSC**	21,9	24,9	nettes des versements AC-DSC	17,7	19,9
Produits des services	3,3	3,8	Charges à caractère général	5,7	6,4
Recettes fiscales	16,4	18,1	Charges de personnel	4,5	5,2
Dotations et participations	5,8	6,1	AC-DSC**	4,7	4,5
Autres recettes	1,1	1,4	Subventions & participations*	4,7	4,9
			Frais financiers	0,8	0,7
			Autres dépenses	1,6	2,5
Épargne brute (1)-(2)	4,2	5,1			
Recettes d'investissement	1,9	2,5	Dépenses d'investissement	6,0	7,6
Dotations et fonds divers	0,5	0,6	Dépenses d'équipement	4,6	6,1
Subventions reçues	1,0	1,0	Subventions versées	1,0	1,0
Autres recettes	0,4	0,9	Autres dépenses	0,4	0,4
Flux net de dette	+ 0,0	+ 0,2	Encours de dette au 31/12	24,6	26,7
Résultat de l'exercice	+ 0,1	+ 0,2	Trésorerie au 31/12	3,2	4,0

¹ Données consolidées, retraitées des flux croisés entre budgets principaux et budgets annexes, hors ville nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin en 2016, hors Paris et MGP en 2016 et 2017

* Subventions, contingents et participations obligatoires

** Attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire versées par les groupements

Sources : traitement La Banque Postale Collectivités Locales à partir des balances comptables 2016 et 2017 fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Périmètre : les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres en France métropolitaine

Composition intercommunale au 1^{er} janvier 2016 et 2017 : fichier BANATIC, Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur

74 milliards d'euros d'interventions portées à 64 % par les communes

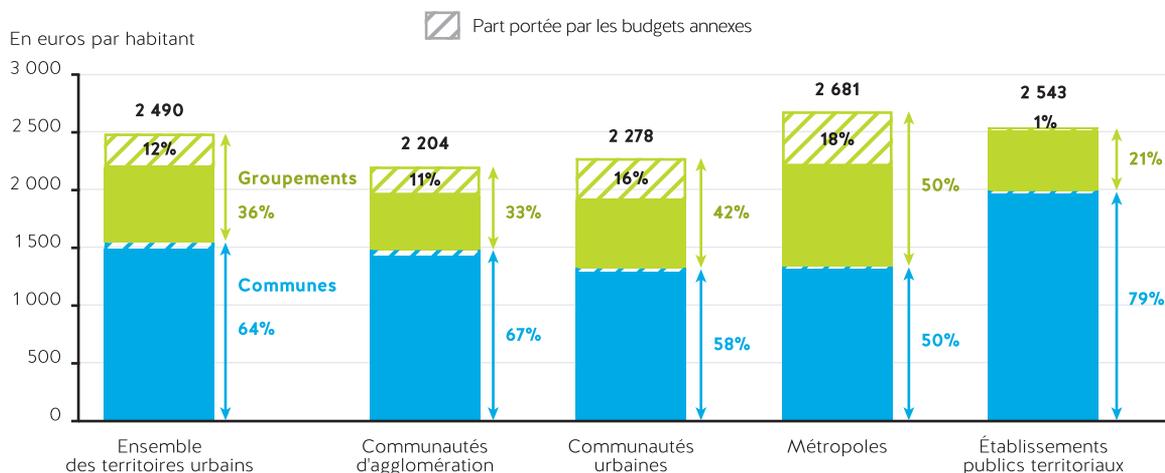
En 2017, le cumul des interventions dans les territoires urbains s'est élevé à 73,8 milliards d'euros soit 2 490 euros par habitant. Un tiers de ces interventions a été effectué en Île-de-France, une proportion en baisse par rapport à 2016, du fait de l'élargissement du périmètre non francilien de l'étude.

Ces dépenses sont portées à 64 % par les communes et à 36 % par les groupements (hors Paris et Métropole du Grand Paris). Cette moyenne cache des écarts importants : entre l'Île-de-France, où le poids des groupements est de 23 % en moyenne, et le reste de la France où il s'établit à 41 % (différence

qui s'explique notamment par la moindre intégration intercommunale sur le territoire des établissements publics territoriaux) ou encore dans les métropoles où les budgets des groupements continuent leur progression relative et atteignent 50 % des dépenses totales en 2017.

On notera également que pour 11 des 80 territoires analysés (tous situés hors Île-de-France), les budgets des groupements sont, en 2017 comme en 2016, supérieurs à ceux de l'ensemble de leurs communes membres.

Niveau du budget moyen et répartition des communes et groupements en 2017



Périmètre : les métropoles (hors Métropole du Grand Paris), communautés urbaines, communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres (hors ville de Paris)

Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

Les 73,8 milliards d'euros d'interventions des territoires urbains sont portés à 62 % par les territoires des métropoles (dont 17 % par les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris et 8 % pour Paris) ce qui représente 45,9 milliards d'euros, à 12 % par les communautés urbaines, pour 8,5 milliards d'euros, et à 26 % par les communautés d'agglomération, soit 19,4 milliards d'euros de dépenses.

Les dépenses par habitant sont plus élevées dans les territoires des métropoles, 2 681 euros par habitant, que dans ceux des communautés urbaines (2 278 euros) et des communautés d'agglomération (2 204

euros). Elles sont en moyenne légèrement moins élevées en Île-de-France (hors Paris et MGP) que dans le reste de la France.

Les dépenses sont quasi exclusivement portées par les budgets principaux dans les communes alors qu'elles le sont à 29 % en moyenne par les budgets annexes des groupements. La moyenne cache des disparités importantes qui s'expliquent par les différences dans la nature des compétences transférées ou par l'importance relative des syndicats prenant en charge par exemple des services publics industriels et commerciaux qui auraient sinon pesé sur les budgets annexes.

76 % des dépenses consacrées au fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des 80 territoires urbains s'élevaient à 56,6 milliards d'euros en 2017, soit globalement 1 909 euros par habitant. Environ 46 % de ces dépenses sont consacrés aux charges de personnel, soit 26,2 milliards d'euros. Celles-ci sont toujours principalement portées par les communes (80 % du total en moyenne hors ville de Paris et MGP) avec un écart entre les territoires d'Île-de-France où la moyenne est de 90 % (du fait notamment des EPT de la MGP) et le reste de l'Hexagone où elle s'établit à seulement 76 % pour les communes.

Les charges à caractère général, assumées en moyenne à 41 % par les groupements (hors ville de Paris et MGP) sont le deuxième poste de dépenses

des territoires, avec 14,8 milliards d'euros, soit 26 % du total des charges.

Les dépenses de personnel comme les charges à caractère général apparaissent en augmentation par rapport à 2016, ce qui est à mettre en relation avec les évolutions de périmètre, et donc de population, déjà mentionnées. On peut cependant constater que leur hausse n'est pas strictement proportionnelle à l'augmentation de la population pour les territoires dont le périmètre s'est élargi. Ainsi, pour 11 territoires dont la population totale a progressé de 26 % entre 2016 et 2017 du fait de l'entrée de nouvelles communes, la hausse des dépenses de personnel s'est élevée à 17 % seulement et celle des charges à caractère général à 18 %.

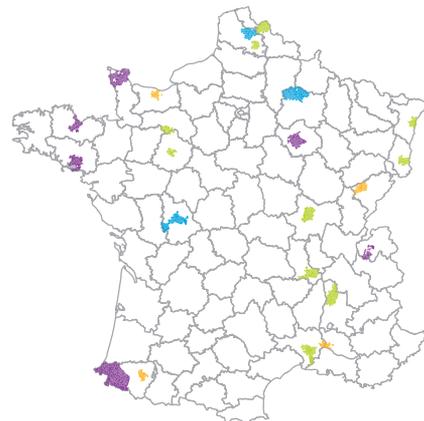
Méthodologie

Les 80 EPCI étudiés, avec leurs 2 844 communes et leurs 29,7 millions d'habitants, représentent un peu plus de 46 % de la population en France métropolitaine contre 43 % pour les territoires présentés en 2016. Cette hausse est liée à la fois aux cinq nouveaux territoires entrés dans le périmètre en 2017 et à l'élargissement d'un tiers des territoires déjà analysés l'an passé. En effet, de nouvelles communes ont intégré le périmètre de 17 intercommunalités, générant des augmentations de population allant de 1 % à plus de 36 %. En outre, la ville nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, considérée comme un territoire à part entière en 2016 (et faisant suite à la communauté urbaine de Cherbourg-Octeville de 2015) est désormais intégrée à la communauté d'agglomération Le Cotentin dont le périmètre est nécessairement plus large que celui de la seule commune.

Ces évolutions de population ne génèrent pas des variations de dépenses ou de recettes strictement proportionnelles, la rapidité de l'intégration, le nombre et la nature des compétences transférées pouvant être différents d'un territoire à l'autre. Il n'en demeure pas moins que cet élargissement suscite des variations importantes des dépenses, en particulier celles de personnel et les charges à caractère général. De ce fait, il n'a pas été réalisé de comparaisons systématiques entre les données 2016 et 2017.

Les éléments présentés pour 2017 portent donc sur les 2 915 budgets principaux et les 3 060 budgets annexes des 80 territoires étudiés. Ils ont été retraités des flux croisés entre budgets principaux et budgets annexes de même que de ceux entre les communes et les groupements ; les retraitements ainsi réalisés représentent 13,9 milliards d'euros, dont environ 8 milliards de flux fiscaux (dont respectivement 6,6 milliards et 3,2 milliards en Île-de-France).

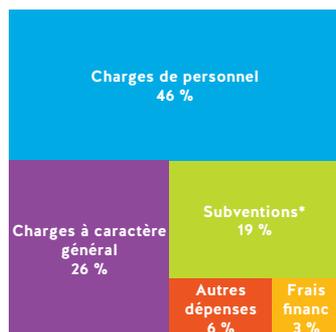
Les territoires urbains en forte évolution



Variation de la population :

- < 5%
- entre 5 et 20%
- > 20%
- Nouveaux territoires

Structure des charges de fonctionnement des territoires urbains en 2017



* Subventions, contingents et participations obligatoires

Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale
© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

S'agissant des territoires dont le périmètre est resté inchangé, on constate également parfois des évolutions individuelles importantes de ces

deux postes avec, en particulier, des transferts entre communes et groupements, ou entre budgets principaux et annexes, variations liées à la prise en charge de nouvelles compétences par les groupements et parfois également à des changements dans leurs modes de gestion.

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 10,5 milliards d'euros en 2017, soit 19 % du total des dépenses de fonctionnement. Leur niveau n'augmente que de + 2,9 % par rapport à 2016, et ce malgré l'élargissement du périmètre. Cette situation est liée à la diminution de ce poste en Île-de-France. Les charges financières s'élèvent à 1,7 milliard d'euros et représentent 2,9 % du total des dépenses de fonctionnement (3,5 % en 2016). Le maintien des taux d'intérêt à un niveau bas durant l'année 2017 et des conditions d'emprunt favorables ont permis aux collectivités de diminuer le montant de ce poste, en baisse de 11 % par rapport à 2016 alors même que le périmètre s'est considérablement élargi.

Les territoires sous contrat avec l'État

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 organise les modalités de participation des collectivités territoriales à la réduction des déséquilibres des finances publiques. L'État leur demande de limiter la progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) à 1,2 % par an (taux pouvant être adapté dans des limites définies par la loi et selon les conditions prévues par les contrats signés avec l'État), contre 2,5 % en moyenne sur la période 2009-2014, soit une économie de 13 milliards d'euros sur 5 ans par rapport au tendancier. Toutes les collectivités sont concernées par ces dispositions mais pour atteindre ces objectifs, l'État a décidé de contractualiser avec les plus grandes d'entre elles, représentant les deux tiers de la dépense locale en fonctionnement. Les contrats fixent ainsi des objectifs de limitation de la progression des DRF, d'évolution du besoin (ou de la capacité) de financement et d'amélioration de la capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute). Seul l'objectif portant sur les DRF est cependant contraignant et peut donner lieu à sanction en cas de non-respect.

322 collectivités et EPCI à fiscalité propre sont concernés : les régions, les collectivités de Corse, Martinique et Guyane, les départements, la métropole de Lyon, et enfin, les communes et

EPCI à fiscalité propre dont les DRF 2016 du budget principal sont supérieures à 60 millions d'euros, soit 145 communes et 62 EPCI à fiscalité propre.

Les EPCI à fiscalité propre des territoires urbains se trouvent naturellement largement concernés par la contractualisation avec toutefois des exceptions notables, notamment en Île-de-France. Ainsi, sur les treize intercommunalités franciliennes (hors EPT exclus de droit et la Métropole du Grand Paris), cinq n'entrent pas dans le périmètre car elles n'atteignent pas le seuil de 60 millions d'euros, ce qui s'explique pour l'essentiel par des créations récentes liées à la restructuration de la carte intercommunale en Île-de-France. À l'inverse, les quatre territoires urbains ultramarins sont dans le champ de la contractualisation. Enfin, parmi les 55 autres EPCI de l'étude, 11 ne sont pas concernés. Pour les communes, la situation est plus contrastée. Parmi les 145 communes devant contractualiser, 116 font partie des territoires urbains (les 29 autres appartenant à des communautés d'agglomération de moins de 150 000 habitants).

À l'inverse, près de 96 % des communes des territoires urbains ne sont pas dans l'obligation de contractualiser avec l'État : il s'agit de communes n'atteignant pas le seuil de 60 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement.

Des recettes de fonctionnement de 2 308 euros par habitant

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 68,4 milliards d'euros en 2017 soit en moyenne 2 308 euros par habitant. À elles seules, la fiscalité directe et indirecte et les dotations et participations représentent 83 % du total.

Structure des recettes de fonctionnement des territoires urbains en 2017



Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale
© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

Les recettes de fonctionnement proviennent à 64 % des communes et à 36 % des groupements (hors Paris). Elles se concentrent quasi exclusivement dans les budgets principaux des communes mais s'élèvent à 28 % dans les budgets annexes des groupements où le poids des produits et services est important. Alors que l'intégration de nouveaux territoires et l'élargissement des périmètres entre 2016 et 2017 génèrent une augmentation des dépenses de fonctionnement de 6,5 %, les recettes de fonctionnement progressent quant à elles de 7,8 %, montrant une bonne dynamique d'ensemble durant l'année 2017, malgré la contribution au redressement des finances publiques qui est venue amputer les dotations à hauteur d'environ 1 % des recettes de fonctionnement.

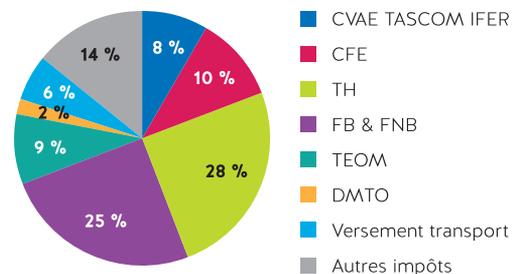
30 milliards de fiscalité directe

La fiscalité, directe et indirecte, constitue le premier poste de recettes en fonctionnement. Elle s'élève à 41,7 milliards d'euros en 2017, soit 1 405 euros par habitant. Au sein de la fiscalité, presque 30 milliards (71 %) proviennent des impôts directs, et plus spécifiquement des impôts à pouvoir de taux que sont les taxes sur le foncier bâti et non bâti, la cotisation

foncière des entreprises et la taxe d'habitation. Ces impôts à pouvoir de taux représentent ainsi 88 % de la fiscalité directe et 62 % des recettes fiscales totales. Au sein de cet ensemble, la taxe d'habitation est la première recette fiscale des territoires urbains et représente 11,5 milliards d'euros en 2017 (dont 35 % sont collectés en Île-de-France).

Les recettes de fonctionnement comportent également une part liée aux reversements de fiscalité. Ainsi, les territoires urbains sont bénéficiaires nets à hauteur de 0,5 milliard d'euros au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR, compensation historique liée à la suppression de la taxe professionnelle dont le montant est stable depuis 2013). Quant au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, péréquation horizontale du bloc communal), son montant global est resté stable à 1 milliard d'euros au niveau national, mais il évolue néanmoins individuellement du fait notamment des variations de périmètre des intercommunalités. Les territoires urbains hors Île-de-France sont bénéficiaires nets à hauteur de 110 millions alors que les territoires franciliens sont contributeurs nets pour 342 millions d'euros.

Répartition des recettes fiscales en 2017 (hors FNGIR et FPIC)



Source : DGFIP 2017 (REI), traitement la Banque Postale
© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

Une hausse faciale des dotations liée à l'élargissement du périmètre

Les dotations et participations sont en baisse de 4,9 % en Île-de-France et progressent de 3,2 % sur les 50 territoires non franciliens déjà présents dans l'étude en 2016, hausse pour partie liée à l'élargissement important du périmètre analysé

Des réformes fiscales en cours et à venir

La réforme de la taxe d'habitation, première étape d'un chantier fiscal d'ampleur

La loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation afférente aux résidences principales. Applicable sous conditions de ressources, il prend effet en 2018 et, ajouté aux mécanismes existants, doit aboutir, à horizon 2020, à une suppression totale de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers. En 2018, les redevables concernés bénéficient d'un dégrèvement de 30 %, porté à 65 % en 2019 puis à 100 % en 2020 (les contribuables dont les revenus sont légèrement supérieurs aux plafonds légaux bénéficient d'un dégrèvement moindre). Le gouvernement souhaite étendre cette mesure à l'ensemble des contribuables d'ici à 2022, dans le cadre d'une réforme fiscale plus globale qui pourrait faire l'objet d'un projet de loi durant le premier semestre 2019.

La taxe d'habitation a rapporté 22 milliards d'euros au bloc communal en 2017 dont 11,5 milliards pour les territoires urbains, soit près de 28 % de leurs recettes de fonctionnement. Durant la

même période, la taxe foncière prélevée par les départements sur les territoires urbains s'est élevée à près de 6,4 milliards d'euros.

Vers un élargissement du versement transport ?

Le versement transport (VT) est une contribution prélevée sur les entreprises et administrations d'au moins onze salariés des territoires disposant d'une autorité organisatrice de mobilité (AOM). Obligatoire en Île-de-France (où toutes les communes sont regroupées dans Île-de-France Mobilités - ex-STIF, cf page 16) et facultatif en province, il représente une part essentielle des recettes des AOM l'ayant instauré.

Face aux enjeux d'amélioration et d'adaptation des infrastructures de transport, l'État, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM), envisage une couverture à 100 % du territoire par des AOM (contre 29 % des communes en 2017, selon les données CEREMA) et par un versement mobilité qui viendrait prendre la suite du versement transport actuel.

(296 nouvelles communes et une hausse globale de 7 % de la population des territoires dont le périmètre s'est élargi). Les cinq nouveaux territoires entrés dans le périmètre d'analyse renforcent cette progression apparente du montant des dotations et participations qui s'élève cependant à seulement 14,8 milliards d'euros en 2017, soit 500 euros par habitant contre 513 en 2016 (- 2,3 %).

La dotation globale de fonctionnement (DGF), de 9,5 milliards d'euros en 2017, représente 64 % des dotations et participations. Elle supporte en 2017 la dernière année de contribution à l'effort de redressement des comptes publics et diminue au total de 0,4 milliard d'euros en Île-de-France. Sa stabilité apparente sur le reste du territoire est liée principalement à l'élargissement du périmètre.

Une dynamique confirmée des produits et services

Les produits des services et du domaine s'élèvent à 6,7 milliards d'euros en 2017 et 227 euros par habitant contre 216 en 2016, une hausse relative d'environ 5 %.

Dans ce total, 3,6 milliards d'euros sont portés par des budgets annexes où ils sont liés aux services publics industriels et commerciaux tels que l'eau et l'assainissement ou encore les transports. Compte tenu des différences de modes de gestion

des compétences et de la présence de syndicats importants en Île-de-France, le montant de ces produits est légèrement moins élevé en proportion des recettes de fonctionnement dans les territoires franciliens que sur le reste du territoire (en moyenne 8 % contre près de 11 %).

Répartition des produits et services entre communes et groupements, budgets principaux et annexes

(hors Paris et hors MGP)

 Part portée par les budgets annexes



Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 5,2 milliards d'euros en 2017. Elles incluent 2,7 milliards de produits exceptionnels, dont 93 % viennent des communes. Ces produits exceptionnels sont constitués pour les deux tiers de cessions de patrimoine de 1,8 milliard d'euros (dont environ la moitié a été réalisée en Île-de-France).

Les produits de la gestion courante représentent quant à eux 1,7 milliard d'euros dont 80 % se trouvent dans les budgets principaux.

Le financement de l'investissement est essentiellement assuré par les ressources propres

L'épargne brute, calculée comme le solde de la section de fonctionnement, s'élève à 11,8 milliards d'euros, soit 399 euros par habitant. Elle représente 17,4 % des recettes de fonctionnement contre 16,3 % sur le périmètre 2016. Les territoires hors Île-de-France contribuent à hauteur de presque 70 % à cette épargne, un niveau légèrement supérieur à celui de leur contribution aux recettes de fonctionnement (66 %).

Les taux d'épargne brute sont variables selon les territoires (en moyenne plus élevés dans les régions qu'en Île-de-France) et selon les structures (plus importants dans les communes que dans les groupements).

Des dépenses intégralement financées par les ressources propres

Ajoutées au solde de la section de fonctionnement, les recettes propres des territoires urbains, d'un montant de 5,5 milliards d'euros, permettent de totalement financer les dépenses d'investissement. Parmi ces ressources, 1,4 milliard provient du FCTVA (dont 0,9 milliard pour les territoires hors Île-de-France). Celui-ci se contracte à nouveau en 2017, résultat de la diminution du montant des investissements réalisés durant les années antérieures.

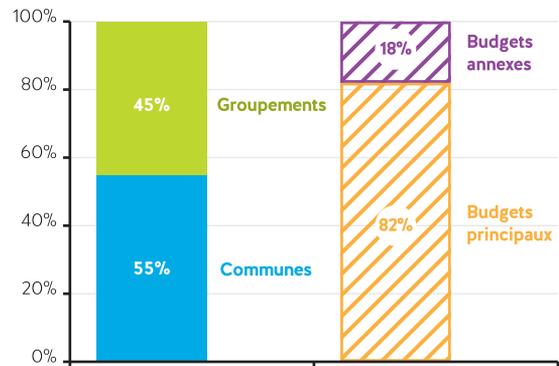
Les subventions reçues, qui représentent 40 % des recettes d'investissement, s'élèvent à 2,2 milliards d'euros et couvrent 15 % des dépenses d'équipement des territoires. L'essentiel de ces subventions provient de l'État (47 %) et des régions et départements (33 %).

Une reprise attendue de l'investissement

En 2017, la répartition des dépenses des territoires entre fonctionnement et investissement évolue en faveur de l'investissement, phénomène classique en deuxième moitié de mandat. Les dépenses d'investissement des 80 territoires s'élèvent ainsi à 17,2 milliards d'euros et la part du budget qui leur est consacrée à 23 % en moyenne. Mais celle-ci varie entre les territoires (de 15 % à 40 %) et selon le type d'intercommunalité : 23 % pour les communautés urbaines et les communautés d'agglomération, près

de 26 % pour les métropoles (hors métropole de Lyon) et seulement 21,5 % pour les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 580 euros par habitant en 2017 contre 516 euros pour les territoires analysés en 2016, soit une hausse de 12,4 %. Parmi ces dépenses, 14,5 milliards d'euros sont des dépenses d'équipement : 489 euros par habitant en 2017 contre 428 en 2016, soit une augmentation de 14,3 %.

Répartition des dépenses d'équipement en 2017
(hors Paris et hors MGP)



Source : DGFIP 2017, traitement la Banque Postale
© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

Les dépenses d'équipement (hors Paris et MGP) sont réalisées à 55 % par les communes qui investissent 7,4 milliards d'euros et à 45 % par les groupements (6,1 milliards d'euros). Elles sont portées en moyenne à 82 % par les budgets principaux et à 18 % par les budgets annexes (mais 37 % pour les seuls groupements).

En 2017, les subventions d'investissement versées s'établissent à 1,5 milliard d'euros, un niveau identique à celui de 2016 malgré l'élargissement du périmètre analysé. Cette situation confirme la tendance à la baisse déjà observée en 2016.

Une dette quasi stable

La dette des territoires urbains s'élève à 62,4 milliards d'euros en 2017 soit 91,1 % des recettes de fonctionnement des territoires dans leur ensemble, un niveau presque identique à celui observé en 2016 à périmètre équivalent. Ce niveau d'ensemble cache

cependant des situations contrastées, la dette par habitant variant de moins de 1 000 euros par habitant (dans des territoires où l'intercommunalité est plus récente) à plus de 3 800 euros par habitant dans des territoires avec des projets d'investissement structurants lourds, souvent portés par des budgets

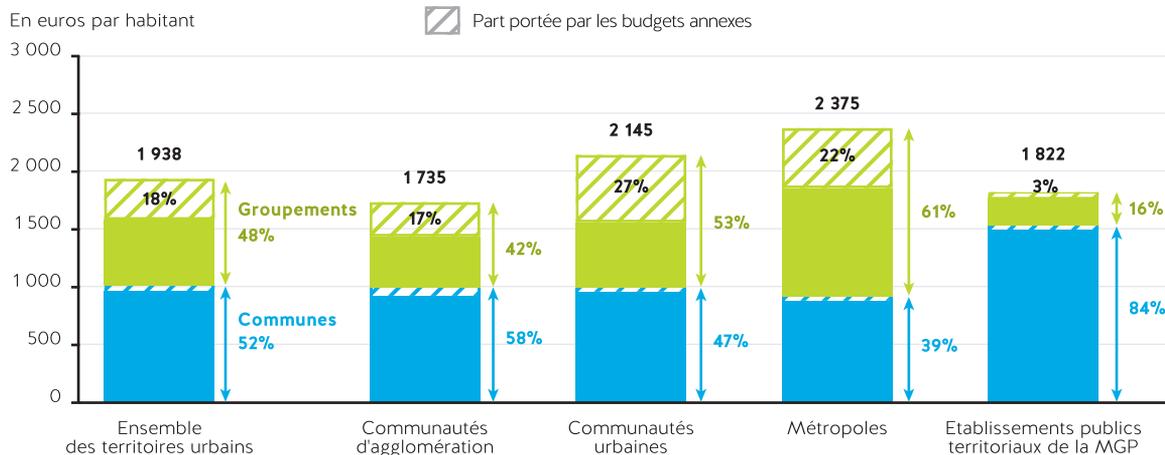
annexes.

Elle relève à 52 % des communes (hors ville de Paris) et à 48 % des groupements (hors Métropole du Grand Paris mais en incluant les EPT).

Elle s'élève ainsi à 1 950 euros par habitant (y compris Paris et MGP).

Niveau de l'encours de dette moyen et répartition entre les communes et groupements en 2017

(hors Paris et Métropole du Grand Paris)



Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

* moyennes et répartition des dettes par habitant calculées sur la base des valeurs observées pour chaque territoire urbain

Cette dette représente 7 années d'épargne brute (nette des cessions de patrimoine). Ce niveau est plus élevé en Île-de-France (9 années) que dans le reste de l'Hexagone (6,5 années). Dans son ensemble, il est inférieur aux seuils de capacité de désendettement tels que définis par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (12 ans pour les communes et EPCI à fiscalité propre dont Paris et 10 ans pour les départements

et la métropole de Lyon).

La dette doit également être appréciée au regard de la trésorerie au 31 décembre qui s'établit à 12,1 milliards d'euros et représente 60 jours de dépenses totales hors dette et 78 jours de dépenses de fonctionnement (64 jours en Île-de-France, un niveau stable par rapport à 2016 et 83 jours pour le reste du territoire, en hausse de 12 % par rapport à l'année précédente).

L'analyse consolidée des territoires urbains

La consolidation des budgets consiste à neutraliser les flux entre budgets principaux et budgets annexes et entre groupements et communes membres.

Les retraitements effectués ont porté sur :

- les remboursements de frais et mises à disposition de personnel,
- la prise en compte des excédents et déficits des budgets annexes dans les budgets principaux,
- les subventions aux SPIC,
- les flux financiers,
- les subventions d'investissement et participations entre communes et groupements,
- les reversements fiscaux,
- l'annulation des avances versées sur commandes d'immobilisations,
- la suppression des opérations pour compte de tiers portées par les communes dans les comptes consolidés communes / groupements.

Les territoires urbains en Île-de-France

Tableaux d'ensemble (en milliards d'euros, budgets principaux et annexes)

Les finances consolidées des communes et groupements

	2016	2017	2016/2017		2016	2017	2016/2017
Recettes de fonctionnement (1)	22,6	23,4	+3,8%	Dépenses de fonctionnement (2)	19,5	19,8	+1,7%
Produits des services	1,8	1,9	+2,5%	Charges à caractère général	4,8	4,8	-0,2%
Recettes fiscales	13,7	14,3	+4,6%	Charges de personnel	9,7	9,9	+2,4%
Dotations et participations	5,2	4,9	-4,9%	Subventions & participations*	3,0	3,0	-1,7%
Autres recettes	1,9	2,3	+23,2%	Frais financiers	0,6	0,5	-6,1%
				Autres dépenses	1,5	1,7	+13,2%
Épargne brute (1)-(2)	3,1	3,6	+17,1%				
Recettes d'investissement	1,5	1,6	+9,9%	Dépenses d'investissement	4,9	5,4	+9,3%
Dotations et fonds divers	0,7	0,7	+3,3%	Dépenses d'équipement	4,1	4,4	+7,3%
Subventions reçues	0,6	0,6	+3,2%	Subventions versées	0,5	0,4	-7,7%
Autres recettes	0,2	0,3	+50,3%	Autres dépenses	0,4	0,6	+54,5%
Flux net de dette	+0,6	+0,6	-	Encours de dette au 31/12	19,8	20,5	+3,6%
Résultat de l'exercice	+0,2	+0,4	-	Trésorerie au 31/12	3,4	3,7	+2,5%

* Subventions, contingents et participations obligatoires

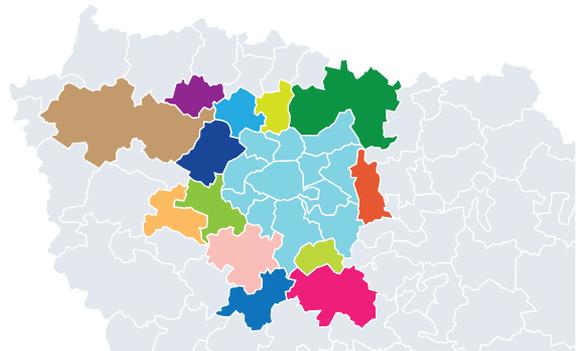
Source : traitement La Banque Postale Collectivités Locales, à partir des balances comptables 2016 et 2017 fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Périmètre : La Métropole du Grand Paris et ses Établissements Publics Territoriaux, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres en Île-de-France

Composition intercommunale au 1^{er} janvier 2016 et 2017 : fichier BANATIC, Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

Après les importantes évolutions du paysage institutionnel intercommunal francilien en 2016, la carte s'est stabilisée. Le nombre de communes des territoires urbains d'Île-de-France est identique avec 436 communes au total. Leur population s'élève à 10,7 millions d'habitants, une progression d'environ 0,5 %, que ce soit pour les 131 communes de la Métropole du Grand Paris qui atteignent 7,07 millions d'habitants (à l'exception notable de Paris dont la population diminue de 0,5 %), pour la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise – la plus grande communauté urbaine de France avec ses 411 100 habitants – ou encore pour les 12 communautés d'agglomération franciliennes qui rassemblent environ 3,1 millions d'habitants.

Les territoires urbains de plus de 150 000 habitants en Île-de-France



Un budget consolidé en progression à 25,2 milliards d'euros

Le budget total hors remboursements de la dette des territoires urbains d'Île-de-France s'élève à 25,2 milliards d'euros en 2017 contre 24,4 milliards en 2016, ce qui correspond à une dépense de 2 382 euros par habitant, en progression de 2,1 % entre les deux années. Environ 60 % des nouvelles dépenses de 2017 portent sur l'investissement dont le montant atteint 5,4 milliards d'euros (+ 9,3 % par rapport à 2016). À l'inverse, les dépenses de fonctionnement sont contenues, avec une hausse de seulement 1,7 %, à mettre en parallèle avec la progression de la population de 0,5 %.

En moyenne, ces dépenses sont portées à 77 % par les communes et 23 % par les groupements¹, un niveau stable par rapport à 2016 mais qui cache des valeurs et des évolutions individuelles contrastées, la part du groupement dans un territoire pouvant aller de 9 à 38 % environ des dépenses.

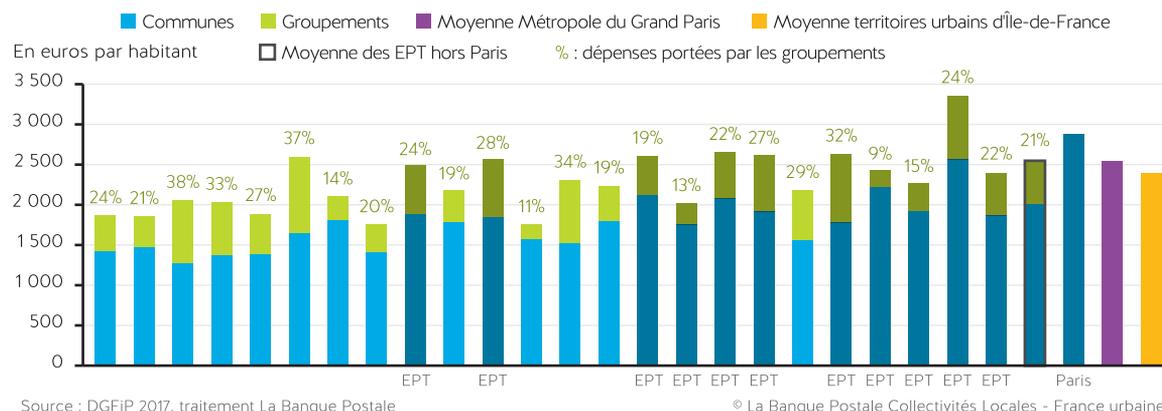
Comme en 2016, la part des interventions portée par des budgets annexes est faible : en moyenne 3 % avec un maximum de 9 %. Cette particularité s'explique notamment par l'importance des syndicats franciliens (cf. encadré page 16).

Les dépenses par habitant sont plus élevées dans

¹ Hors comptes de la Métropole du Grand Paris et Paris (dont le « territoire » correspond intégralement à celui de la ville)

Budget total (hors remboursements de la dette) 2017 des territoires urbains d'Île-de-France

Territoires urbains triés par ordre croissant de population



les territoires de la Métropole du Grand Paris (2 571 euros par habitant pour les EPT et Paris) que dans ceux de la Grande Couronne (2 061 euros par habitant) mais leur répartition entre fonctionnement et investissement (78 % / 22 %) est quasi similaire sur tous les territoires d'Île-de-France.

Structures des charges de fonctionnement des territoires urbains d'Île-de-France en 2017

* Subventions, contingents et participations obligatoires

Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

Un renforcement de l'épargne brute

Le solde de la section de fonctionnement s'élève à 3,6 milliards d'euros en 2017, une hausse marquée par rapport à 2016. Cette progression est liée à la fois à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à une croissance soutenue des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 19,8 milliards d'euros (1 873 euros par habitant). Leur progression est de 1,7 % en 2017, que ce soit sur le territoire de la métropole du Grand Paris ou dans le

reste de l'Île-de-France.

Cette maîtrise globale est, pour partie, liée à une hausse modérée des dépenses de personnel (+ 2,4 % en un an), toujours portées à plus de 90 % par les communes (hors comptes de la Métropole du Grand Paris et de Paris), mais également à la baisse des subventions et contingents (- 50 millions d'euros) et à celle des charges financières (- 35 millions d'euros soit - 6 % en moyenne en Île-de-France et près de - 11 % sur les seuls territoires de la Grande Couronne).

Les recettes de fonctionnement progressent de 3,8 % et atteignent 23,4 milliards d'euros en 2017 (2 212 euros par habitants). Elles sont constituées à plus de 60 % par les recettes fiscales, de 14,3 milliards d'euros (en hausse de 4,6 % entre 2016 et 2017) dont 76 % sont perçus par les communes.

La fiscalité des territoires franciliens est pour les trois quarts directe : 7,5 milliards correspondent aux taxes foncières bâties et non bâties et à la taxe d'habitation (dont 4 milliards pour cette dernière), 1,6 milliard à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et un peu plus de 1,4 milliard à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, dont 80 % sont perçus par la MGP). Les deux grandes recettes fiscales indirectes, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les droits de mutation à titre onéreux s'élèvent respectivement à 1,3 milliard et 785 millions d'euros (soit une hausse de 10 % entre 2016 et 2017 pour ces derniers).

Cette hausse des recettes fiscales compense très largement la diminution des dotations et participations dont, en particulier celle de la DGF des communes et des groupements. Celle-ci s'établit à 3,3 milliards d'euros contre 3,7 milliards en 2016, en raison de la baisse marquée de la dotation forfaitaire des communes.

Les recettes exceptionnelles augmentent de plus de 400 millions et s'élèvent en 2017 à 2,3 milliards d'euros, dont près de 1 milliard provient des cessions de patrimoine.

5,4 milliards d'investissements couverts à 97 % par des ressources propres

L'investissement des territoires franciliens progresse de plus de 9 % et atteint 5,4 milliards d'euros en 2017 dont 80 % sont des dépenses d'équipement. Environ les deux tiers de celles-ci sont réalisés sur le territoire de la MGP mais l'équipement des territoires de Grande Couronne progresse de 16 % et s'élève à 1,4 milliard d'euros en 2017. À l'inverse,

les subventions d'investissement versées sont en diminution sur l'ensemble du territoire.

Au solde de 3,6 milliards de la section de fonctionnement s'ajoute 1,6 milliard de recettes d'investissement hors emprunts (dont près du tiers correspond au FCTVA) : les dépenses d'investissement sont ainsi couvertes à près de 97 % par des ressources propres. L'encours de dette est en progression (+ 3,6 %) et s'élève à 20,5 milliards d'euros, dont près des trois quarts portent sur le territoire de la MGP. Hors métropole du Grand Paris et Paris, cet encours est porté à 75 % par les communes et 25 % par les groupements. En parallèle, la trésorerie progresse de 2,5 %, à 3,7 milliards d'euros.

Les syndicats en Île-de-France (budgets principaux et annexes non retraités des flux croisés)

On dénombre 773 syndicats en Île-de-France en 2017. Parmi ceux-ci, 328 comptent au moins une commune, un groupement ou un établissement public territorial relevant des territoires urbains. Dans 282 de ces derniers, les communes ou intercommunalités des territoires urbains représentent plus de la moitié des habitants ; l'analyse ci-après porte sur ce dernier sous-ensemble.

Ces 282 syndicats (8 de moins qu'en 2016) comportent de 2 à 183 membres avec en moyenne 10 communes regroupées. Ils couvrent ainsi une population variant de 1 051 habitants (pour un syndicat ayant en charge des activités de restauration scolaire) à 6,4 millions d'habitants (pour un syndicat d'énergie). Près de 20 % de ces intercommunalités interviennent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, 14 % dans le domaine scolaire ou l'enseignement, 10 % en matière de culture, sports ou loisirs, 6 % dans la collecte ou le traitement des déchets ménagers, les autres relevant de secteurs d'activité variés. Cette répartition change lorsque l'on observe le niveau des dépenses.

Au total, ces syndicats gèrent un budget global hors dette de 1,7 milliard d'euros. En matière budgétaire, les deux secteurs d'activité les plus représentés sont les déchets ainsi que l'eau et l'assainissement.

C'est également sur ces secteurs d'activité que se concentre l'essentiel de la dette syndicale, au total 1,5 milliard d'euros (104 % des recettes de fonctionnement ou encore un peu plus de 4 années d'excédent de fonctionnement). Les syndicats de transports urbains, très importants dans le reste de l'Hexagone, ne sont pas représentés du fait de l'organisation particulière de l'Île-de-France dans ce domaine.

Zoom sur Île-de-France Mobilités

Devenu Île-de-France Mobilités en juin 2017, l'ancien STIF organise et finance l'ensemble des transports franciliens dont l'exploitation est confiée à des transporteurs. Sa première ressource est le versement transport, acquitté par les entreprises et organismes de plus de 11 salariés. Le montant du versement transport prélevé par Île-de-France Mobilités s'est élevé à 3,96 milliards d'euros en 2017, un niveau supérieur au VT prélevé sur l'ensemble des autres territoires urbains. En 2017, son budget a atteint plus de 6,6 milliards d'euros, hors remboursements de la dette, un niveau pratiquement stable par rapport à 2016. Son encours de dette s'élève à 1,7 milliard d'euros en 2017, un montant en hausse de 6 % par rapport à 2016.

Les 55 territoires urbains hors Île-de-France

Tableaux d'ensemble (en milliards d'euros, budgets principaux et annexes)

Compte tenu des évolutions de périmètre, le taux d'évolution n'a pas été calculé entre 2016 et 2017

Les finances consolidées des communes et groupements

	2015	2016	2017		2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	40,8	40,9	45,0	Dépenses de fonctionnement (2)	33,4	33,7	36,8
Produits des services	4,2	4,2	4,8	Charges à caractère général	9,2	9,1	10,0
Recettes fiscales	24,4	25,1	27,3	Charges de personnel	14,7	14,9	16,3
Dotations et participations	9,7	9,2	9,9	Subventions & participations*	7,2	7,3	7,6
Autres recettes	2,5	2,5	2,9	Frais financiers	1,2	1,3	1,1
				Autres dépenses	1,2	1,2	1,8
Épargne brute (1)-(2)	7,3	7,2	8,2				
Recettes d'investissement	3,6	3,3	3,9	Dépenses d'investissement	10,1	9,5	11,8
Dotations et fonds divers	1,4	1,2	1,2	Dépenses d'équipement	8,4	7,9	10,1
Subventions reçues	1,6	1,5	1,6	Subventions versées	1,1	1,1	1,1
Autres recettes	0,7	0,6	1,0	Autres dépenses	0,6	0,6	0,6
Flux net de dette	-0,0	-0,3	0,1	Encours de dette au 31/12	38,0	38,5	41,9
Résultat de l'exercice	0,8	+0,7	0,3	Trésorerie au 31/12	6,0	6,8	8,4

Les finances consolidées des communes¹

	2015	2016	2017		2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	24,2	23,7	25,6	Dépenses de fonctionnement (2)	20,6	20,2	21,8
Produits des services	1,9	1,9	2,2	Charges à caractère général	4,8	4,6	4,9
AC-DSC**	3,8	3,6	3,7	Charges de personnel	11,7	11,5	12,4
Recettes fiscales (hors AC-DSC)	11,4	11,7	12,7	Subventions & participations*	3,0	2,9	3,1
Dotations et participations	5,5	5,0	5,4	Frais financiers	0,6	0,6	0,5
Autres recettes	1,6	1,5	1,7	Autres dépenses	0,6	0,6	0,9
Épargne brute (1)-(2)	3,5	3,5	3,8				
Recettes d'investissement	2,2	2,0	2,0	Dépenses d'investissement	14,5	4,5	5,4
Dotations et fonds divers	0,9	0,7	0,7	Dépenses d'équipement	12	4,0	4,8
Subventions reçues	0,9	0,9	0,9	Subventions versées	1,5	0,3	0,3
Autres recettes	0,4	0,4	0,4	Autres dépenses	1	0,2	0,3
Flux net de dette	-0,2	-0,5	-0,2	Encours de dette au 31/12	58,3	17,5	18,6
Résultat de l'exercice	+0,7	+0,6	0,2	Trésorerie au 31/12	10,2	4,1	5,1

Les finances consolidées des groupements¹

	2015	2016	2017		2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement (1)	21,3	21,7	24,3	Dépenses de fonctionnement (2)	17,5	18,0	19,9
nettes des reversements AC-DSC	17,5	18,1	20,5	nettes des reversements AC-DSC	13,7	14,4	16,1
Produits des services	3,0	3,0	3,5	Charges à caractère général	4,6	4,6	5,3
Recettes fiscales	13,0	13,5	15,0	Charges de personnel	3,5	3,9	4,4
Dotations et participations	4,3	4,2	4,6	AC-DSC**	3,8	3,6	3,7
Autres recettes	0,9	1,0	1,3	Subventions & participations*	4,2	4,4	4,6
				Frais financiers	0,6	0,7	0,6
				Autres dépenses	0,7	0,8	1,0
Épargne brute (1)-(2)	3,8	3,7	4,4				
Recettes d'investissement	1,7	1,7	2,2	Dépenses d'investissement	5,5	5,3	6,8
Dotations et fonds divers	0,5	0,5	0,5	Dépenses d'équipement	4,2	4,0	5,5
Subventions reçues	0,8	0,9	0,9	Subventions versées	1,0	1,0	0,9
Autres recettes	0,5	0,4	0,8	Autres dépenses	0,4	0,4	0,4
Flux net de dette	+0,1	+0,1	0,2	Encours de dette au 31/12	204	21,2	23,2
Résultat de l'exercice	+0,1	+0,2	0,1	Trésorerie au 31/12	2,4	2,6	3,3

¹ Données consolidées, retraitées des flux entre budgets principaux et annexes, hors ville de Cherbourg-en-Cotentin en 2016 et collectivités (communes et groupements) de la communauté urbaine de Cherbourg-Octeville en 2015

* Subventions, contingents et participations obligatoires

** Attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire versées par les groupements

Sources : traitement La Banque Postale Collectivités Locales à partir des balances comptables 2015, 2016 et 2017 fournies par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP)

Périmètre : les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres en France métropolitaine, hors Île-de-France.

Composition intercommunale au 1^{er} janvier 2015, 2016 et 2017 : fichier BANATIC, Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur

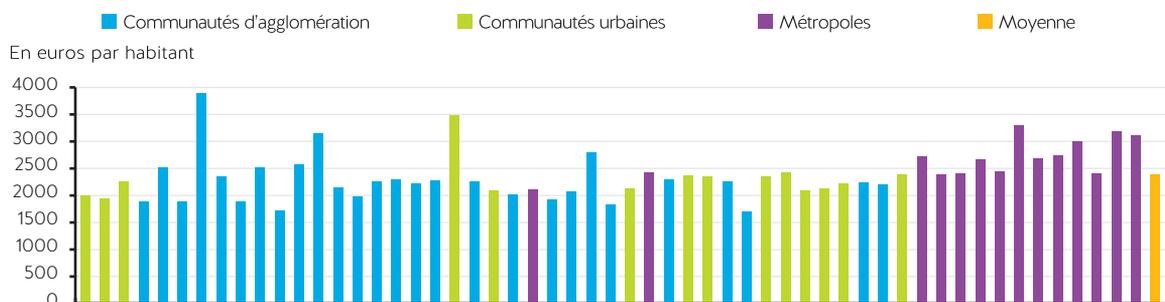
Des interventions portées à 59 % par les communes et 41 % par les groupements

Le budget hors remboursements de la dette des 55 territoires urbains hors Île-de-France s'élève à 48,6 milliards d'euros en 2017, soit en moyenne 2 379 euros par habitant. Les métropoles y contribuent à hauteur de 57 % et 27,9 milliards d'euros, les communautés urbaines pour 16 % et 7,7 milliards et les communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants pour 27 % et 13 milliards d'euros. Comme indiqué précédemment, l'élargissement du périmètre de l'étude à cinq nouveaux territoires et

la forte progression du périmètre de 17 autres (en nombre de communes membres et/ou d'habitants) rendent peu pertinentes les comparaisons entre 2016 et 2017. On peut cependant noter que la progression de 5,4 milliards des dépenses totales entre les deux années est liée pour 43 % à la progression des dépenses d'investissement (+ 2,3 milliards et 24 % d'augmentation) dont la reprise est significative dans tous les territoires.

Le budget total des 55 territoires urbains par type d'intercommunalité

Territoires urbains triés par ordre croissant de population



Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

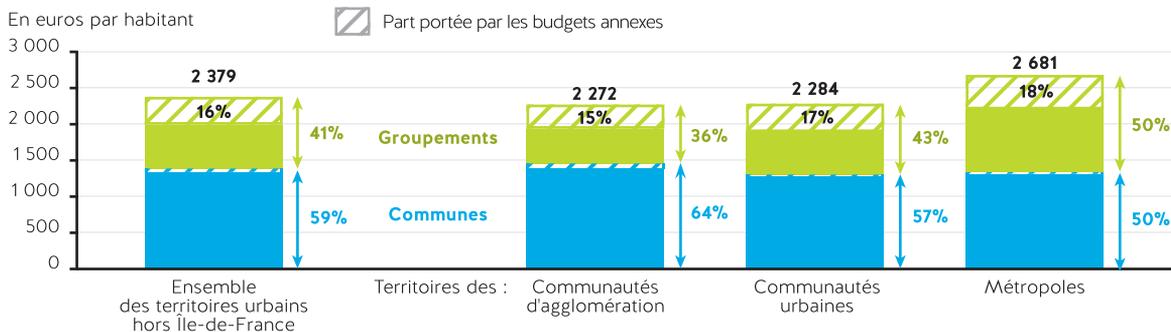
La part des dépenses portées par les groupements continue à progresser en 2017 dans les métropoles (50 % contre 47 % en 2015 et 49 % en 2016) ; pour 8 des 14 métropoles, le budget du groupement est d'ailleurs supérieur à celui de l'ensemble des communes membres. C'est également le cas dans deux communautés d'agglomération et dans une communauté urbaine.

La répartition des dépenses entre budgets principaux

et annexes dépend largement des compétences exercées. Très faibles pour les communes, les dépenses des budgets annexes représentent plus de la moitié du budget total dans 20 % des intercommunalités.

En moyenne, les dépenses par habitant des métropoles progressent de 1 % alors qu'elles diminuent de 0,5 % pour les communautés urbaines et de 0,1 % pour les communautés d'agglomération.

Niveau du budget moyen et répartition entre les communes et les groupements en 2017



Source : DGFIP 2017, traitement La Banque Postale

© La Banque Postale Collectivités Locales - France urbaine

Les syndicats des 55 territoires urbains (budgets principaux et annexes non retraités des flux croisés)

Le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes a diminué en France entre 2016 et 2017 de respectivement 7,4 % et 6,2 %. Dans les 2 408 communes et 55 groupements des territoires urbains hors Île-de-France, on constate une tendance similaire, avec 1 170 syndicats en 2017 (contre 1 153 en 2016 mais sur un périmètre de 50 territoires uniquement).

Les communes membres d'une partie de ces 1 170 syndicats dépassent le seul périmètre des territoires urbains ; c'est pourquoi il a été décidé de concentrer l'analyse sur ceux dont la population appartient pour 50 % au moins aux territoires urbains, soit 831 structures au total. Ces intercommunalités sans fiscalité propre comptent de 2 à 596 communes avec en moyenne 14 membres. La population qu'elles regroupent varie également très fortement selon les compétences exercées : de 286 habitants (dans le cas d'un syndicat

en charge du soutien des activités agricoles et forestières) à 2,9 millions (pour un syndicat mixte exerçant dans le domaine de l'énergie). Un cinquième de ces syndicats compte par ailleurs un département parmi ses membres.

Les trois quarts des syndicats intercommunaux n'exercent qu'une ou deux compétences : 15 % d'entre eux sont actifs dans le domaine de l'eau et l'assainissement, 15 % en matière de culture, sports ou loisirs, 12 % dans le domaine scolaire ou l'enseignement, les autres relevant de secteurs d'activités variés. Cette répartition en nombre ne correspond cependant pas à celle des budgets. Dans certains domaines comme les transports urbains par exemple, le nombre réduit de structures (2 % seulement des syndicats) cache un poids très significatif dans les dépenses totales mises en œuvre par les syndicats.

Les territoires urbains d'outre-mer

Tableaux d'ensemble (en milliards d'euros, budgets principaux et annexes)

Les finances consolidées des communes et groupements

	2017		2017
Recettes de fonct. (1)	1,71	Dépenses de fonct. (2)	1,56
Produits des services	0,07	Charges à car. général	0,39
Recettes fiscales	1,18	Charges de personnel	0,80
Dot. et participations	0,32	Sub. & participations*	0,29
Autres recettes	0,14	Frais financiers	0,03
		Autres dépenses	0,03
Épargne brute (1)-(2)	0,15		
Recettes d'inv.	0,13	Dépenses d'inv.	0,31
Dot. et fonds divers	0,06	Dépenses d'équipement	0,25
Subventions reçues	0,07	Subventions versées	0,03
Autres recettes	0,01	Autres dépenses	0,03
Flux net de dette	+ 0,02	Encours de dette au 31/12	1,38
Résultat de l'exercice	- 0,01	Trésorerie au 31/12	0,19

* subventions, contingents et participations obligatoires

Données consolidées, retraitées des flux entre budgets principaux et annexes

Périmètre : communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants et leurs communes membres

Sources : traitement La Banque Postale Collectivités Locales à partir des balances comptables 2017 fournies par la DGFIP

Les territoires urbains ultramarins de 2017 sont identiques à ceux de 2016 : trois communautés d'agglomération à la Réunion qui rassemblent 14 communes et 602 099 habitants et une communauté d'agglomération en Martinique, comprenant 4 communes et 164 202 habitants. En 2017, les dépenses totales hors dette s'élèvent à 1,9 milliard d'euros, soit 2 449 euros par habitant (contre

2 490 dans les territoires urbains de métropole). Le fonctionnement concentre 83 % de ces dépenses, un niveau plus élevé que celui de la métropole (76 %), et 70 % sont portés par les communes (64 % en métropole). Ces dépenses, qui relèvent à 94 % des budgets principaux, sont constituées à 51 % par les charges de personnel contre 46 % en métropole (du fait notamment de la majoration de traitement des fonctionnaires ultramarins).

La fiscalité représente 69 % des recettes de fonctionnement avec une fiscalité directe plus réduite qu'en métropole et un impôt spécifique, l'octroi de mer, dont le produit génère le quart du produit fiscal total.

Les dépenses d'investissement 2017 hors dette s'élèvent à 307 millions d'euros, soit 404 euros par habitant (contre 580 en métropole) dont 82 % sont des dépenses d'équipement.

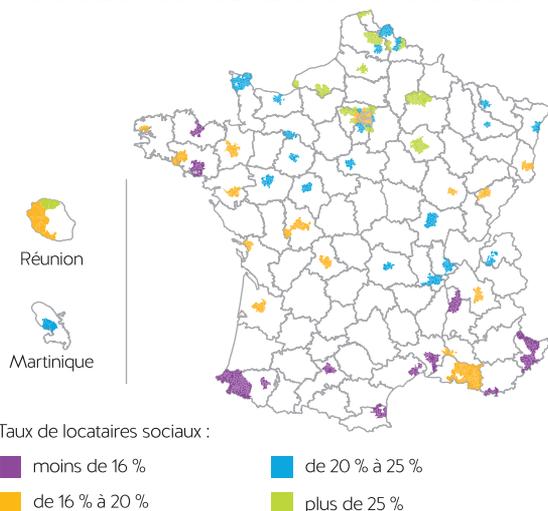
Le solde de la section de fonctionnement et les recettes propres d'investissement couvrent à 92 % l'investissement. Ces ressources sont complétées par un flux net de dette de 17 millions d'euros. L'encours de dette s'élève à ainsi 1,38 milliard d'euros ce qui représente environ 10 années d'épargne brute (hors cessions d'actifs). La trésorerie couvre 38 jours de dépenses globales (46 jours pour le seul fonctionnement). Le résultat global de l'exercice est négatif de 6,4 millions d'euros, soit environ 0,4 % des recettes de fonctionnement.

Le logement social dans les territoires urbains

Le parc social, composé de près de 5 millions de logements, est présent sur tout le territoire français, et en particulier en zone urbaine. Les 84 territoires urbains de l'étude (80 en métropole et 4 en outre-mer) concentrent une part très importante de ce parc.

Les territoires urbains et leurs représentants sont donc particulièrement concernés par la réforme en cours du tissu des organismes de logement social et par l'évolution de leur modèle économique. Évolutions qui conditionnent également les capacités des organismes à s'engager avec l'ambition voulue dans le nouveau plan de rénovation urbaine.

Les locataires sociaux dans les territoires urbains



63 % du parc social français dans les territoires urbains

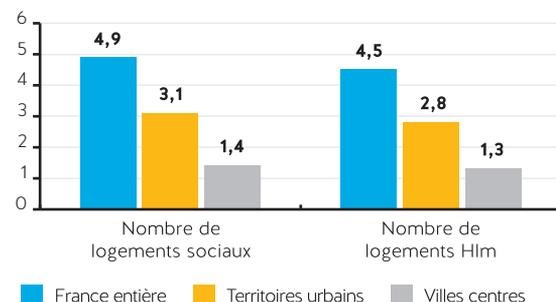
Les 84 territoires urbains étudiés concentrent 63 % des logements sociaux, pour 46 % des résidences principales. On y dénombre environ 3,1 millions de logements sociaux, dont 93 % appartiennent à des organismes Hlm (ESH, OPH ou Coop'Hlm)¹.

Les 84 villes centres de ces territoires concentrent plus de 29 % de l'ensemble du parc social, pour 20 % de l'ensemble des résidences principales. Le parc social y est donc surreprésenté, avec plus de 1,4 million de logements sociaux, dont 90 % de logements Hlm.

¹ Le reste est composé essentiellement de logements conventionnés appartenant à des SEM ou à des associations.

² Le nombre de logements sociaux présenté dans cette étude correspond au nombre de logements ordinaires enregistrés dans le Répertoire du Parc Locatif des bailleurs Sociaux (RPLS), hors logements non conventionnés des SEM. Le nombre de résidences principales est estimé à partir du nombre de résidences principales, présenté dans les recensements 2009 et 2014 de l'Insee. Il ne s'agit donc pas rigoureusement de la méthode de calcul de l'article 55 de la loi SRU, plus complexe.

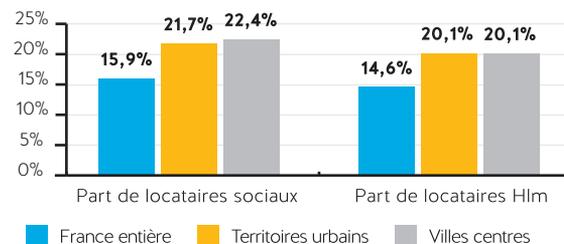
Répartition des logements sociaux selon leur localisation (en millions de logements)



Source : calculs USH-DEEF à partir du RPLS au 1^{er} janvier 2017 (SDES)

De ce fait, la part de locataires sociaux y est particulièrement importante : 21,7 % dans les territoires urbains, et 22,4 % dans les villes centres, contre 15,9 % sur l'ensemble du territoire français².

Part de locataires sociaux selon la localisation



Source : calculs USH-DEEF à partir du RPLS au 1^{er} janvier 2017 (SDES), et recensements 2009 et 2014 (Insee)

Globalement, le taux de locataires sociaux sur chaque territoire est proche du taux de locataires sur leur ville centre. Sur les 50 territoires enregistrant un taux de locataires sociaux supérieur ou égal à 20 %, le taux de locataires sociaux dans leur ville centre est aussi supérieur ou égal à 20 % pour 48 d'entre eux. Pour près des deux tiers des 34 territoires affichant un taux de locataires sociaux inférieur à 20 %, ce taux est inférieur à 20 % dans leur ville centre.

Un taux de concentration dans les villes centres très disparate

La part de villes centres dans les territoires urbains étudiés est cependant variable selon les territoires. Si, en moyenne, environ 48 % des logements sociaux

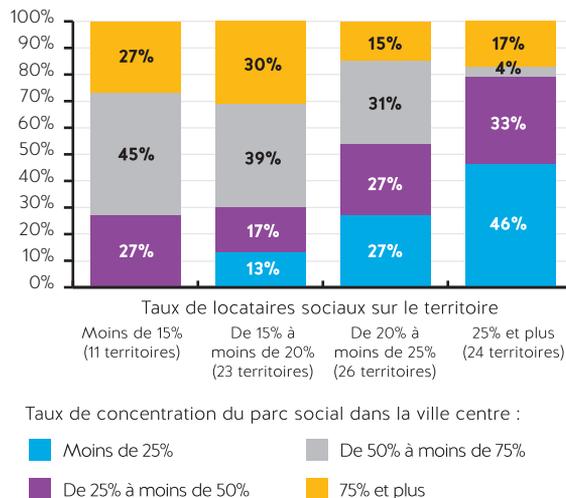
de l'ensemble des territoires urbains sont situés dans les villes centres, le taux de concentration du parc social dans les villes centres est très disparate selon les territoires. Ainsi, pour 21 territoires, le parc social de la ville centre représente moins de 25 % du parc social du territoire urbain ; pour 22 territoires, le taux de concentration du parc social sur la ville centre est compris entre 25 % et moins de 50 % ; pour 23 territoires il est compris entre 50 % et moins de 75 %, et pour 18 territoires, il est supérieur ou égal à 75 %.

Plus le taux de locataires sociaux sur le territoire est faible, plus le taux de concentration dans la ville centre est élevé. Par exemple, parmi les territoires urbains où le taux de locataires sociaux est inférieur à 20 %, plus des deux tiers des territoires enregistrent un taux de concentration du parc social sur la ville centre supérieur à 50 %. À l'inverse, pour près de 80 % des territoires avec un taux de locataires sociaux supérieur ou égal à 25 %, le taux de concentration du parc social sur la ville centre est inférieur à 50 %.

Une corrélation entre la part de locataires sociaux et de résidences principales dans les villes centres

Le taux de locataires sociaux sur les territoires ne dépend pas du nombre de résidences principales situées sur les territoires. Si les territoires les plus peuplés enregistrent des taux de locataires sociaux moyen (entre 15 % et 25 %), certains territoires avec

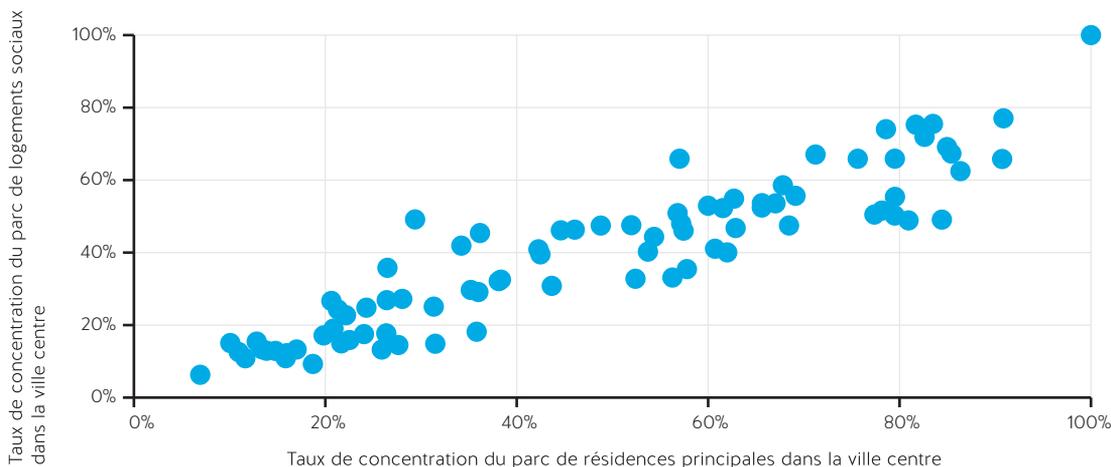
Répartition des territoires urbains selon le taux de locataires sociaux et le taux de concentration du parc social dans la ville centre



Source : calculs USH-DEEF à partir du RPLS au 1^{er} janvier 2017 (SDES), et recensements 2009 et 2014 (Insee)

moins de 200 000 résidences principales ont des taux de locataires sociaux très élevé (plus de 40 %). Le taux de concentration du parc social dans la ville centre dépend quant à lui du taux de concentration du parc de résidences principales dans la ville centre : les villes centres concentrant le plus de logements sociaux de leur territoire sont aussi celles concentrant le plus de résidences principales et inversement.

Taux de concentration du parc de logements sociaux dans la ville centre en fonction du taux de concentration du parc de résidences principales dans la ville centre



Source : calculs USH-DEEF à partir du RPLS au 1^{er} janvier 2017 (SDES), et recensements 2009 et 2014 (Insee)

Lecture : l'EPT de Paris n'étant composé que de sa ville centre (Paris) les taux de concentration du parc social et de résidences principales dans la ville centre sont égaux à 100 %.

Les organismes et la demande

Dans l'ensemble de la France, on compte 751 organismes possédant des logements sociaux.

En moyenne 22 organismes et 1 600 logements par organisme sur l'ensemble des territoires urbains

En moyenne, 22 organismes sont présents sur un territoire urbain, et 14 sur sa ville centre. En France entière, les organismes possèdent en moyenne 6 800 logements.

Leur patrimoine pouvant être dispersé sur plusieurs territoires, la moyenne du nombre de logements par organisme sur l'ensemble des territoires urbains est de 1 600 logements (1 200 logements sur les villes centres).

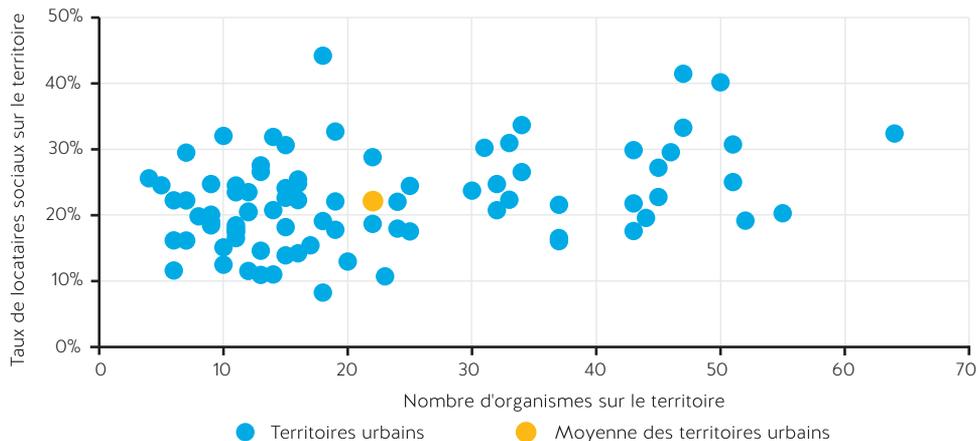
Répartition des territoires urbains et des villes centres selon le nombre d'organismes

Nombre d'organismes	Nombre de territoires urbains	Nombre de villes centres
Moins de 5	1	3
De 5 à moins de 10	12	17
De 10 à moins de 15	21	36
De 15 à moins de 20	16	12
De 20 à moins de 25	6	9
De 25 à moins de 50	22	6
50 et plus	6	1
Ensemble	84	84

Source : calculs USH-DEEF à partir du RPLS au 1^{er} janvier 2017 (SDES)

Pour 6 territoires (tous situés en Métropole du Grand Paris), le nombre d'organismes est supérieur ou égal à 50. Ni le taux de locataires sociaux ni le nombre de logements sociaux ne semblent réellement influencer sur ce nombre d'organismes.

Répartition des territoires selon le nombre d'organismes et le taux de locataires sociaux



Lecture : les territoires urbains étudiés ont en moyenne 22 organismes de logements sociaux et un taux moyen de locataires sociaux de 22%.

Source : calculs USH-DEEF à partir du RPLS au 1^{er} janvier 2017 (SDES), et recensements 2009 et 2014 (Insee)

Les demandeurs des territoires urbains représentent deux tiers des demandeurs nationaux

2,1 millions de demandeurs ont été enregistrés dans le Système National d'Enregistrement de la demande à la fin de l'année 2017. Chaque demandeur peut formuler jusqu'à 8 choix de communes. Sur l'ensemble des 84 territoires, on comptabilise 1,4 million de demandeurs et 2,3 millions de demandes.

Les villes centres concentrent 700 000 demandeurs fin 2017 et 1,2 million de demandes.

15 territoires (les EPT d'Île-de-France, la Métropole Aix Marseille Provence, la Métropole Européenne de Lille et la Métropole de Lyon) ont enregistré plus de 50 000 demandeurs fin 2017. Paris enregistre environ 260 000 demandeurs. À l'inverse, certains territoires comptabilisaient moins de 5 000 demandeurs à la fin de l'année 2017.

56 % des attributions nationales dans les territoires urbains

Répartition des territoires urbains et des villes centres selon le nombre de demandeurs

Nombre de demandeurs	Nombre de territoires urbains		Nombre de villes centres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 5 000	8	10 %	21	25 %
De 5 000 à moins de 7 500	10	12 %	17	20 %
De 7 500 à moins de 10 000	18	21 %	15	18 %
De 10 000 à moins de 25 000	20	24 %	24	29 %
De 25 000 à moins de 50 000	13	15 %	6	7 %
De 50 000 à moins de 75 000	7	8 %	0	0 %
De 75 000 à moins de 100 000	6	7 %	0	0 %
100 000 et plus	2	2 %	1	1 %
Ensemble	84	100 %	84	100 %

Source : calculs USH-DEEF à partir du SNE - Demandes en cours fin 2017 (extraction des données le 13/03/2018)

Au cours de l'année 2017, environ 476 000 attributions ont été finalisées. 56 % de ces

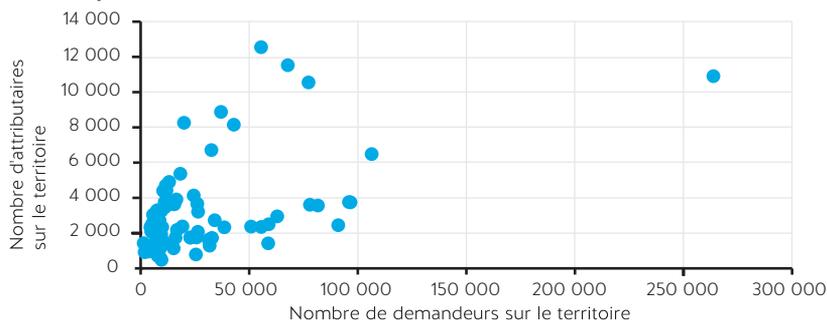
attributions concernent des logements situés sur l'un des 84 territoires urbains étudiés, et 26 % une ville centre de l'un de ces territoires. 4 territoires ont enregistré plus de 10 000 attributions ; mais il s'agit aussi de territoires où le nombre de demandeurs à fin 2017 s'élevait à plus de 50 000.

Répartition des territoires urbains et des villes centres selon le nombre d'attributions

Nombre d'attributions	Nombre de territoires urbains		Nombre de villes centres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 5 000	1	1 %	20	24 %
De 5 000 à moins de 7 500	5	6 %	23	27 %
De 7 500 à moins de 10 000	23	27 %	23	27 %
De 10 000 à moins de 25 000	22	26 %	11	13 %
De 25 000 à moins de 50 000	18	21 %	4	5 %
De 50 000 à moins de 75 000	5	6 %	0	0 %
De 75 000 à moins de 100 000	6	7 %	2	2 %
100 000 et plus	4	5 %	1	1 %
Ensemble	84	100 %	84	100 %

Source : calculs USH-DEEF à partir du SNE - Demandes satisfaites en 2017 (extraction des données le 13/03/2018)

Répartition des territoires selon le nombre de demandeurs et d'attributaires de logements sociaux



Source : calculs USH-DEEF à partir du SNE - Demandes en cours fin 2017 et demandes satisfaites en 2017 (extraction des données le 13/03/2018)

Un taux de succès de la demande proche de la moyenne nationale

Le taux de succès, ratio entre le nombre d'attributions sur l'année 2017 et le nombre de demandes à la fin de l'année 2017, permet de mesurer la tension sur la demande pour chaque territoire. Il s'élève en moyenne à environ 23 % en France entière, pour 22 % sur l'ensemble des territoires urbains, et 17 % seulement dans les villes centres. Pour 3 territoires urbains et 2 villes centres, une demande sur deux a été satisfaite, tandis que pour 13 territoires et 25 villes centres, moins de 1 demande sur 20 a pu être satisfaite. Certaines villes centres en Île-de-France enregistrent même des taux de succès de moins de 3 % du fait d'un nombre extrêmement important de demandes.

Répartition des territoires urbains et des villes centres selon le taux de succès

Taux de succès	Nombre de territoires urbains		Nombre de villes centres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Moins de 5 %	13	15 %	25	30 %
De 5 % à moins de 10 %	13	15 %	8	10 %
De 10 % à moins de 20 %	15	18 %	22	26 %
De 20 % à moins de 30 %	19	23 %	14	17 %
De 30 % à moins de 40 %	9	11 %	9	11 %
De 40 % à moins de 50 %	12	14 %	4	5 %
50 % et plus	3	4 %	2	2 %
Ensemble	84	100 %	84	100 %

Source : calculs USH-DEEF à partir du SNE - Demandes en cours fin 2017 et demandes satisfaites en 2017 (extraction des données : 13/03/18)

Les territoires urbains* en quelques chiffres

29,7 millions d'habitants et 2 844 communes rassemblés dans 80 territoires urbains	74 milliards d'euros de budget, soit 2 490 euros d'interventions par habitant
Dans les métropoles, 50 % des dépenses portées par les seuls budgets intercommunaux	17,2 milliards d'investissements financés à 100 % par des ressources propres
La taxe d'habitation dans les territoires urbains : 11,5 milliards d'euros et plus du sixième des ressources de fonctionnement	21,7 % de locataires sociaux contre 15,9 % sur l'ensemble du territoire français

* Consolidation entre les groupements et leurs communes membres, budgets principaux et annexes, hors territoires urbains d'outre-mer (sauf mention contraire)

Sont considérés en tant que territoires urbains, les territoires des métropoles, des communautés urbaines ainsi que des communautés d'agglomération de plus de 150 000 habitants.



La Banque Postale Collectivités Locales

Société Anonyme au capital de 100 000 euros

Siège social : 115 rue de Sèvres 75006 Paris

792 665 572 RCS Paris

labanquepostale.fr/collectivites.html

Direction des études - etudes-secteurlocal@labanquepostale.fr

France urbaine

22, rue Joubert

75009 PARIS

France

www.franceurbaine.org

franceurbaine@franceurbaine.org